

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2016

L'An deux mille seize et le quatorze Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Jordi Barre en séance publique au nombre prescrit par la loi ; sous la **présidence de Monsieur Roland NOURY, Maire.**

Etaient présents : Evelyne ALMERGE - Latifa BENAODIA-BRIKI – Jean BOBO - Frédéric CARVALHAIS - Stéphane FOURCADE - Christophe GUIL – Stéphane JACQUET - Philippe MATRION - Gaël MOOGIN – Anne LESIMPLE - Josette MONTSERRAT - Roland NOURY - Ida POLIT - Philippe XANCHO.

Secrétaire de séance : M. Stéphane FOURCADE.

Monsieur le Maire ouvre la séance, en donnant lecture de l'ordre du jour de la réunion, en rajoutant certains points à traiter notamment la désignation d'un délégué au jury d'assises, l'approbation d'un arrêté modifiant le PLU, l'approbation pour la télétransmission des actes et budgets au représentant de l'Etat avec une convention à signer, le projet Police Municipale et l'Office66.

L'ordre du jour est adopté par le Conseil Municipal.

Appel des élus : présents 14 élus.

Il nomme le secrétaire de séance Monsieur Stéphane FOURCADE.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des modifications sont à apporter sur le dernier P.V. du 17 Mars 2016, sur la forme et non sur le fond.

Aucune observation n'a été mentionnée.

Vote du procès-verbal du 17 Mars 2016 à l'unanimité 14 voix Pour.

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE ET CCAS :

Présentation du Compte Administratif 2015 Commune et CCAS :

Monsieur le Maire quitte la salle, momentanément, pour la présentation et le vote du Compte Administratif 2015 Commune et CCAS par Monsieur Christophe GUIL, délégué de la commission des finances qui expose la synthèse avec projection vidéo sur les résultats, évolutions et statistiques de l'Exercice 2015.

Il rappelle :

que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées par le biais du Compte Administratif.

Le Compte Administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au Budget ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 Juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

DETAIL : Résultats de l'Exercice 2015 :

	Réalisations Commune	Réalisations CCAS
	CA 2015	CA 2015
Section Fonctionnement dépenses	607 557,35 €	1 060,50 €
recettes	784 084,23 €	0
excédent	176 526,88 €	
déficit		1 060,50 €
Section Investissement dépenses	128 958,80 €	Néant
recettes	154 901,94 €	
excédent	25 943,14 €	
Reports de l'Ex. N-1 :		
Fonctionnement Recettes	51 591,56 €	4 218,39 €
Investissement Dépenses	21 318,31 €	Néant
Restes à réaliser Invest.		
Dépenses Invest. à reporter	6 411,90 €	Néant
Recettes Invest. à reporter	7 000,00 €	

Résultat de clôture Ex. 2015 :

Fonctionnement	228 118,44 €	3 157,89 €
Investissement	4 624,83 €	Néant

La Commune de St-Jean clôture l'exercice 2015 avec un excédent total de 228 118,44 €.

L'exercice 2015 s'est réalisé dans les conditions suivantes :

- la volonté de préparer une capacité d'autofinancement permettant d'assurer nos engagements (charge des emprunts passés) et de permettre nos projets actuels et futurs.
 - Assurer une qualité de service toujours plus grande à un coût maîtrisé et programmé.
 - Mis en « réserves » afin de faire face à nos engagements (charge des emprunts).
 - Intégration de 2 agents CDD en titulaires et renouvellement d'1 contrat CAE en garderie et embauche de 5 agents CAE cantine, garderie, espaces verts.
 - Réaliser la sécurisation routière de la commune dans certains quartiers.
 - Maîtriser les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.
- Cela nous a permis de réaliser de bons résultats sur cet exercice 2015.

Monsieur Christophe GUIL demande au Conseil Municipal s'il y a des questions ; avant de procéder au vote du C.A. 2015 Commune et CCAS.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 13 voix Pour (M. le Maire n'a pas pris part au vote).

Le Compte Administratif 2015 Commune et CCAS ont été adoptés.

M. le Maire rejoint l'assistance et remercie les élus pour avoir voté le C.A. 2015 Commune et CCAS.

Délibérations n°9 et 10/2016.

3 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU PERCEPTEUR COMMUNE ET CCAS :

Monsieur Christophe GUIL indique que le Compte de Gestion 2015 Commune et CCAS du Percepteur, correspond exactement au centime près au Compte Administratif 2015 Commune et CCAS.

Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation semblable à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

- **COMMUNE** : Résultat de clôture section Fonctionnement : 228 118,44 €

Résultat de clôture section Investissement : 4 624,83 €

Solde positif 232 743,27 €

Le Compte de Gestion 2015 de la Commune présente un résultat de clôture excédentaire, très satisfaisant.

- **CCAS** : Résultat de clôture section de Fonctionnement au 002 : 3 157,89 € et pas de section d'Investissement.

Le Compte de Gestion 2015 du CCAS présente un résultat de clôture excédentaire.

Le compte de gestion est soumis au vote à l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents compte administratif et compte de gestion.

Monsieur Christophe GUIL procède au vote du Compte de Gestion 2015 Commune et CCAS et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 14 voix Pour.

Le Compte de Gestion 2015 Commune et CCAS ont été adoptés à l'unanimité.

Délibérations n°11 et 12/2016.

4 – AFFECTATION DU RESULTAT :

Monsieur Christophe GUIL propose l'affectation suivante :

- Report en recettes d'investissement au 001 la somme de 4 624,83 €

- Report en recettes de Fonctionnement au 002 la somme de 98 118,44 €

- **Affecter au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 130 000,00 €**

La section de fonctionnement présente un excédent de 228 118,44 €.

Une fois corrigé des RAR la section d'investissement présente également un excédent de 5 212,93 €. (hors RAR 4 624,83 €).

Les deux sections sont en excédent, il n'est pas obligatoire d'affecter le résultat, des reports automatiques sont possibles. Afin de préparer l'année 2017 et d'autofinancer partiellement les investissements 2016, il demande d'affecter les sommes ci-dessus.

Monsieur le Maire prend la parole et demande au Conseil Municipal de voter pour ces affectations proposées : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 14 voix Pour ces affectations.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui se sont associées à la présentation des résultats 2015, notamment Monsieur Christophe GUIL qui a élaboré avec rigueur et transparence les résultats de l'exercice 2015 : comme chaque année un support papier a été distribué à tous les élus avec graphiques d'évolution par rapport aux années précédentes.

Délibérations n°13 et 14/2016.

5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 : TH – TF Bâti – TF non Bâti :

La Commune est sujette à un effort de ciseaux entre les dotations en baisse et la rentabilité de l'impôt qui décroît.

Cette effet ciseaux ne peut être supportable à terme, le maintien des taux actuels est un réel effort de la Commune afin de minimiser la pression fiscale sur les Lasseillais.

La commission propose de voter les taux suivants :

→ 13,56 % pour la TH identique à 2015

→ 17,59 % pour la TF identique à 2015

→ 70,02 % pour la TFNB identique à 2015.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 14 voix Pour le maintien des mêmes taux que l'année 2015.

Délibération n° 15/2016.

6 – TARIFS COMMUNAUX : LOCATION SALLE, GARDERIE, CIMETIERE, STATIONNEMENT DOMAINE PUBLIC :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal,

qu'il y a lieu de délibérer pour la mise à jour du nouveau tarif communal pour l'année 2016.

- Photocopie : 0,20 €

- Droit de place : 5,00 €

- <u>Location de salles : Gymnase</u> :	200 € (Habitant de St-Jean) 300 € caution 400 € location (hors habitant de St-Jean) 600 € caution
<u>Salle Marcel Cazeilles</u> :	300 € location (hab. de St-Jean) 400 € caution 500 € location (hors hab. St-Jean) 600 € caution
<u>Salle Jordi Barre</u> :	300 € location uniquement hab. St-Jean 400 € caution
<u>Espace buvette</u> :	200 € location uniquement hab. St-Jean 300 € caution

Gratuité pour les associations du village, l'école Georges Riéra et services municipaux.

Mise en place d'un règlement intérieur avec les conditions de réservation et d'utilisation, un contrat de location et un certificat d'assurance à signer par l'assureur.

- Garderie extra-scolaire : 2,20 €/ par jour par enfant
Forfait mensuel : 35,00€/enfant
Forfait mensuel : 45,00€/ 2 enfants ou plus.

- Cimetière : Casier concession : 629 €
Achat casier crémation pour 2 personnes : 600 €
Achat terrain : 55 €/m2.

-Place de parking : 1500,00€ par place de stationnement manquante en zone UA 12 du PLU (Commerce, bar, restaurant,...).

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 14 voix Pour : NOURY-ALMERGE-BENAOUDIA-BRIKI-BOBO-CARVALHAIS-FOURCADE-GUIL-JACQUET-LESIMPLE-MATRION-MONTSERRAT-MOOGIN-POLIT-XANCHO .

ACCÉPTE de maintenir le tarif communal pour l'année 2016.

APPROUVE le maintien d'un règlement intérieur avec les conditions de réservation et d'utilisation, un contrat de location et un certificat d'assurance à signer par l'assureur.

DIT que ces sommes seront inscrites au BP 2016 de la Commune.

Délibération n°16/2016.

7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE ET CCAS :

Monsieur le Maire indique que tous les résultats 2015 et les données que vient de présenter M. Christophe GUIL, ont permis de préparer avec rigueur et transparence le Budget Primitif 2016.

RAPPEL : Le Budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale, il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises au-cours de l'année.

Il est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. C'est un acte de prévision : il constitue un programme financier évalué avec des recettes à encaisser et des dépenses à mandater. Il est aussi un acte d'autorisation et un acte juridique par lequel le Maire – organe exécutif de la Commune – est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

- **Le Budget Primitif** répercute les prévisions de recettes et de dépenses pour une année en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- **Le Budget, une fois voté**, permet aussi au Maire d'engager les dépenses, mais dans la limite des sommes prévues, ainsi qu'à poursuivre le recouvrement des recettes attendues. Il faut noter que le budget primitif est le seul qui lève l'impôt. Il doit être voté en équilibre. Il permet de gérer les 2 sections : fonctionnement et investissement, il prévoit l'avenir au travers des dépenses et des recettes prévisionnelles.

Monsieur Christophe GUIL, expose les grandes lignes budgétaires du budget 2016, qui ont été préparées en détail en commission des finances.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les recettes :

Les recettes de fonctionnement de la Commune doivent permettre de couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement mais aussi de dégager un excédent qui permet d'abonder la section d'investissement en recettes.

Nos recettes sont pour ce qui est des dotations, au niveau de la population telle que recensée lors du dernier recensement partiel. Les chiffres du recensement de 2014 seront pris en compte par les services de l'Etat en 2017.

Nos principales recettes sont :

* Les impôts et taxes : **440 811,00 €**

* Les dotations et subventions : **238 790,00 €**

* Les ventes de produits et prestations de services (y compris le reversement de la communauté de communes pour un montant de 64 000 €) : **78 960,00 €**.

* **L'excédent reporté : 98 118,44 €.**

b) Les Dépenses :

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est un des enjeux forts du budget. En effet, elle conditionne notre capacité à dégager une capacité d'autofinancement. De nombreux postes sont en cours d'analyse. L'objectif étant de poursuivre une égale qualité de service à un coût plus faible.

Sont principalement concernées :

* Les charges à caractère général (le train de vie de la commune)

* Les charges de personnel

Nos principales dépenses sont :

* Les charges de personnel : **320 360,00 € (+7%)**

* Les charges à caractère général : **176 200,00 € stables**

* Les autres charges de gestion courantes : **96 949,63 € soit + 28 %**

* Le virement à la section d'investissement : **214 794,01 €.**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

c) Les recettes :

Les recettes d'investissement permettent de financer les emprunts réalisés et de réaliser de nouveaux investissements.

Pour 2015, la phase d'investissement étant terminée sur les grands projets, il n'est pas inscrit de nouvel emprunt.

Toutefois, il convient de préparer les projets futurs en :

* Assurant la capacité d'autofinancement nette c'est-à-dire après paiement du capital de la dette.

* En dégageant un excédent qui capitalisé, permettra le financement de ces mêmes projets telle que la rénovation du gymnase.

Les principales recettes d'investissement sont :

* Le virement de la section de fonctionnement (**autofinancement brut+net 214 794,01 €**).

* Les dotations et fonds divers (**virement au compte 1068 c'est-à-dire nos réserves soit 130 000 €**).

d) Les dépenses :

Au cours de cette période de transition, il convient de préparer l'avenir tout en assurant les travaux et investissements courants.

Pour l'année 2016 les choix suivants expliquent les dépenses d'investissement :

* Mise en réserve des emprunts 2017.

* Assurer le remboursement du capital des emprunts.

* Réaliser de nouveaux investissements : passerelle, signalisation, parking, logiciel cartographie, construction columbarium au cimetière, acquisition mobilier pour école et cantine, réparation de l'alarme de l'école, achat de tour réfrigéré pour la buvette du city sport et travaux d'électricité pour économiser l'éclairage public.

* Finaliser la sécurisation des voiries.

* Réaliser les travaux d'entretien des bâtiments communaux.

PREPARATION DU BP 2015 COMMUNE :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Le Budget Primitif 2016 a été élaboré de la façon suivante :

	DEPENSES
011 Charges à caractère général.....	176 200,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés.....	320 360,00 €
022 Dépenses imprévues.....	5 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement.....	214 794,01 €
65 Autres charges de gestion courante.....	96 949,63 €
66 Charges financières.....	43 000,00 €
67 Charges exceptionnelles.....	6 547,00 €
042 Opérations d'ordre	3 600,00 €
Total.....	866 450,64 €

	RECETTES
002 Résultat Fonctionnement reporté.....	98 118,44 €
70 Produits des services du domaine.....	78 960,00 €
73 Impôts et taxes.....	440 811,00 €
74 Dotations et participations.....	238 790,00 €
75 Autres produits de gestion courante.....	6 121,20 €
76 Produits financiers.....	5,00 €
77 Produits exceptionnels.....	3 645,00 €
Total.....	866 450,64 €

PROPOSITIONS DU BP 2016 COMMUNE

SECTION INVESTISSEMENT :

Le Budget Primitif 2016 a été élaboré de la façon suivante :

	DEPENSES
040 Opération d'ordre.....	3 600,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées.....	85 422,21 €
20 Immobilisations incorporelles.....	7 950,00 €
204 Subventions d'équipement versées.....	20 000,00 €
21 Immobilisations corporelles.....	60 468,00 €
23 Immobilisations en-cours.....	10 000,00 €
Total Dépenses nettes.....	187 440,21 €
RAR.....	6 411,90 €
Section globale BP+RAR.....	193 852,11 €

	RECETTES
001 Solde exécution section investissement report.....	4 624,83 €
021 Virement de la section de fonctionnement.....	214 794,01 €
040 Opérations d'ordre.....	3 600,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves.....	178 609,00 €
Total Recettes nettes.....	401 627,84 €
RAR.....	7 000,00 €
Section globale BP+RAR.....	408 627,84 €

On peut constater que la section investissement recettes est en sur-équilibre par rapport aux dépenses. C'est le choix du Conseil Municipal.

PROPOSITION DU BP 2016 DU CCAS :

Monsieur Christophe GUIL présente le Budget Primitif 2016 du CCAS :

Le Budget du CCAS fonctionne essentiellement en recettes avec :

* Les concessions du cimetière.

* Les remboursements de prestations réalisées

* Les libéralités.

Au niveau des dépenses :

* Les contrats de téléalarme.

* Les secours d'urgence.

Dépenses de Fonctionnement :

011 Charges à caractère général.....	2 615,89 €
65 Autres charges de gestion courante.....	3 000,00 €
Total Dépenses.....	5 615,89 €

Recettes de Fonctionnement :

002 Résultat reporté.....	3 157,89 €
70 Produits des services du domaine.....	1 350,00 €
77 Produits exceptionnels.....	1 108,00 €
Total Recettes.....	5 615,89 €

Il procède au vote du BP 2016 Commune et CCAS : 14 voix Pour.NOURY-ALMERGE-BENAOUDIA-BRIKI-BOBO-CARVALHAIS-FOURCADE-GUIL-JACQUET-LESIMPLE-MATRION-MONTERRAT-MOOGIN-POLIT-XANCHO .

Le Budget Primitif 2016 Commune et CCAS ont été adoptés à l'unanimité des membres présents, les budgets seront envoyés en 3 exemplaires à la Préfecture des Pyrénées-Orientales et à la Trésorerie d'Elne en dématérialisation.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Christophe GUIL pour l'élaboration du Budget Primitif 2016 de la Commune et du CCAS : présentation parfaitement maîtrisée et pour sa compétence dans ce domaine.

8 – DIVERS : RAJOUT :

A- Désignation d'un délégué pour le Jury d'Assises 2017 :

Comme chaque année, la Commune doit procéder au tirage au sort sur la liste électorale avant le 31 Mai 2016, de 2 personnes qui feront partie de la liste préparatoire 2017 du jury d'assises, au total la liste sera constituée de 356 jurés, qui seront ensuite tirés au sort.

Il s'agit des personnes suivantes :

Mme MILEUR Nathalie, née le 08/08/1981 à Thionville (57), Technicienne laboratoire, domiciliée 7, Résidence Les Jardins à St-Jean-Lasseille, inscrite sous le n° 637 de la liste électorale.

Et le n° 312 de la liste électorale : M. FABRE Georges, né le 08/04/1947 à Perpignan 66, retraité, domicilié 2, Rue des Rossignols à St-Jean-Lasseille.

Un courrier sera adressé à Mme MILEUR Nathalie et à la Commune de Fourques qui est chargée de centraliser les résultats. Avis favorable du CM.

B- Approbation d'un arrêté modifiant le PLU :

Suite au retrait de la délibération n°04/2016 concernant la prescription de la 2ème révision du PLU de la Commune, la procédure sera modifiée par un arrêté qui devrait suffire à lancer la procédure de modification, en raison des nouvelles orientations du secteur 1 AUa du Mas de la Cabane. Avis favorable du CM.

M. le Maire donne lecture de l'arrêté :

- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L123-13-1,

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Septembre 2012, approuvant le PLU,

- Considérant qu'une modification du PLU est nécessaire afin de transcrire dans le PLU de revoir le règlement de la zone 1 AUa du secteur du Mas de la Cabane.

ARRETE

Article 1 : En application des dispositions de l'article L123-13-1 du code de l'urbanisme, une procédure de modification est engagée.

Article 2 : Le projet de modification consiste à revoir le règlement et les orientations du secteur de la zone 1 AUa et l'entrée d'agglomération.

Article 3 : Le projet de modification sera notifié à Monsieur le Préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux I et au III de l'article L121-4 du code de l'urbanisme.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet :

* d'un affichage en Mairie durant 1 mois ;

* d'une mise en ligne sur le site internet de la Commune ;

* d'une mention dans un journal diffusé dans le département : l'Indépendant ;

* d'une notification à Mme la Préfète des P.O.

C- Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant l'obligation de la mise en place de la dématérialisation des Maquettes Budgétaires d'une part, et celle de la télétransmission de tous les actes soumis au contrôle de légalité, d'autre part, et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité par 14 voix Pour : NOURY-ALMERGE-BENAOUDIA-BRIKI-BOBO-CARVALHAIS-FOURCADE-GUIL-JACQUET-LESIMPLE-MATRION-MONTSERRAT-MOOGIN-POLIT-XANCHO .

CONFIRME ce jour la décision de la mise en place de la dématérialisation pour les Maquettes Budgétaires ainsi que celle de tous les actes soumis au contrôle de légalité.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer la convention nécessaire entre le Représentant de l'Etat et la collectivité.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour mener à bien ces dématérialisations obligatoires au 1^{er} Janvier 2016 et signer tous devis avec les différents prestataires de service privés nécessaires et tous documents afférents aux mises en place de dématérialisation et télétransmission.

Délibération n°17/2016.

Une convention entre le représentant de l'Etat et la Commune de St-Jean-Lasseille sera établi pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Avis favorable du CM.

D – Projet Police Municipale :

Madame Latifa BENAOUDIA-BRIKI donne le compte rendu du projet « Police Municipale ».

« Après plusieurs réunions entre les 3 Communes Brouilla, Banyuls-Dels-Aspres et St-Jean, un appel à candidature a été lancé au 1^{er} Avril 2016 et 2 hommes et 2 femmes ont été convoqués à la Mairie de Brouilla.

Il s'avère qu'à l'écoute des cursus, c'est le 1^{er} candidat qui semble être le plus apte pour le poste.

Un jeune homme de 37 ans, célibataire domicilié à St-Estève, agent de police depuis 10 ans avec de l'expérience dans ce domaine, il est brigadier-chef.

Une autre candidature a été déposée, la personne sera entendue par M. PACCIANUS et moi-même.

Une décision sera prise par les 3 Maires dans les prochains mois ».

Monsieur le Maire indique qu'il s'est mis en rapport avec M. TIXADOR Jérôme, Directeur de la Communauté de Communes Sud Roussillon à St-Cyprien concernant la mise en place d'une police intercommunale entre les Communes de St-Cyprien-Alenya et Latour Bas Elne pour le modèle de convention de mutualisation des polices municipales entre les 3 Communes.

E – Office 66 – Construction de 11 logements collectifs au Lot. Le Balmagne 2 :

Monsieur Philippe MATRION présente l'avant projet de l'Office 66 des P.O. concernant la construction de 11 logements collectifs au Lot. Le Balmagne 2. Terrain à l'entrée du lotissement sur le côté gauche, surface 1 366 m², section A n°1212.

Le Maître d'oeuvre M. Guy BILLERACH est venu en Mairie exposer l'esquisse du projet de 4 appartements. en RDC (2 T2 + 2 T3) et 7 appartements R+1 avec terrasse (6 T3 + 1 T2), tous équipés d'un garage. Finalement pas de locaux commerciaux en perspective. La livraison de ces 11 logements est prévue d'ici 2 ans.

F – Lettre de M. ANDREETTI Giancarlo : M. le Maire donne lecture de la lettre de M. ANDREETTI concernant son mécontentement de la construction de nouveaux columbariums au cimetière, contre le mur mitoyen qui donne sur sa propriété. Cela engendre de mauvais écoulements des eaux pluviales, qui s'infiltrent et fissurent ce mur. Prévoir de drainer l'eau et d'arranger les fissures du mur. Avis favorable du CM.

Séance levée à 22h20.

Les membres présents,

Le Maire,



Handwritten signatures in blue and black ink, including names like 'M. B...', 'R. Bou...', and 'Jaquet'.